

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal**Étude du préavis No 01/2024
Budget de l'exercice 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Joseph Weissen	Morges
	Serge Gambarasi	Hautemorges
	Antoine Gerber	Echandens, président-rapporteur
Mmes	Patricia da Rocha	Morges, excusée
	Céline Elsig	Morges, excusée
	Danièle Petoud	Ecublens, excusée
M	Oscar Cherbuin	Echichens, excusé

s'est réunie le mercredi 28 août 2024 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2025, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction, M. Alain Garraux, responsable des finances et informatique du Comité de direction, et Mme Caroline Villard Directrice, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative.

La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet du budget 2025 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2024.

L'analyse des comptes s'est portée en priorité sur la comparaison des charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.-- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres, nous avons posé des questions sur les sujets suivants :

- Augmentation des EPT
- Archivage
- Mutation MCH2
- Site internet
- Logiciels informatiques
- Autoconsommation électrique
- Taxe sur les micropolluants
- Entretien des clarificateurs et stations de relèvement

- Achat de génératrices
- Attribution au fonds de renouvellement «Réseau intercommunal»
- Etude pilote PGEE 2.0

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'269'020.00. Ceci représente une diminution de CHF 458'130.-- par rapport au budget de l'exercice 2024. Cette diminution est détaillée ci-dessous.

La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 01/2024 « Budget de l'exercice 2025 ».

Budget total

CHF 4'524'020.00 (CHF 5'371'450.00 en 2024) soit une diminution comptable de CHF 847'430.00 par rapport à 2024.

Budgets Administration générale / Finances /Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent sensiblement. Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2025 à hauteur de CHF 440'200.00 en augmentation de CHF 34'150.00 par rapport à 2024.

L'explication se trouve principalement dans l'augmentation (+10%) de l'EPT pour le secrétariat, de l'augmentation du coût de la vie de + 1.5%, d'un mandat pour l'archivage (suite à la visite du préfet).

Les charges du chapitre « finances » subissent une importante diminution (CHF 248'000.00) due à la fin des amortissements.

Pour le chapitre exploitation, le budget passe de CHF 4'701'400.00 à CHF 4'067'820.00, cette diminution se justifie principalement ainsi :

- Sous « Station d'épuration » diminution de CHF 346'180.00 notamment sur les rubriques des traitements, de la consommation électrique générée par l'auto-consommation avec un gain espéré en 2025 de CHF 1'000.- contre des dépenses de CHF 80'000.- en 2024 (somme des rubriques 46000.3123.00 et 46000.4359.03)
- Sous « Réseau intercommunal » diminution de CHF 303'300.00 notamment sur les rubriques de l'entretien ponctuel et des participations de l'ERM sur préavis réseau.
- Après analyse de la situation sur le plan de l'approvisionnement électrique il a été décidé de renoncer à l'achat des trois génératrices.
- Il est budgété une attribution de CHF 200'000.00 comme pour 2024 au fonds de renouvellement « Réseau intercommunal »
- Les autres rubriques ne subissent que de légères modifications.

Investissements

Le PIERM (plan des investissements de l'ERM) 2025 – 2029 donne les informations sur la planification des investissements futurs. Il permet pour les Communes directement concernées de tenir compte dans leur plan d'investissement les futurs travaux sur les collecteurs.

Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2025 à CHF 3'300'000.00. A partir de 2023 les investissements liés à la STEP ne sont plus planifiés car ils sont prévus sous « Modernisation & agrandissement de la STEP ».

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis.

Les investissements sur la step sont minimales dans l'attente de sa modernisation. Pour le réseau les travaux d'entretien se poursuivent afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2025 tel que présenté dans le préavis No 01/2024, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 01/2024 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur



Antoine Gerber

Echandens, le 09 septembre 2024